

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID  
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0  
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255  
[Info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)

**FORMULAIRE DE DEMANDE****DEMANDE D'EXEMPTION  
STATIONNEMENT HORS RUE**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMPLACEMENT DE LA DEMANDE D'EXEMPTION	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre :
TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non    TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3 DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Nature de la demande :	
Les motifs :	
La demande doit être accompagnée d'une copie du certificat de localisation ou d'un plan projet d'implantation, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation des constructions, les espaces de stationnement, les bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter la demande.	
FRAIS DE LA DEMANDE	
Demande d'exemption	1500,00 \$ par case de stationnement
4 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps une autorisation.	
Date de la demande	
<small>Jour / Mois / Année</small>	
<small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small>	

**CONSIGNES AU DEMANDEUR**

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à [info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)

**NOTES IMPORTANTES**

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la demande de dérogation. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande.

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant d'obtenir une décision du conseil municipal. Le fait de déposer une demande de dérogation ne constitue en aucun temps une autorisation.